

**ARRETE DU PRESIDENT  
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE**

**N° : 05-2021**

**Objet : Servitudes d'utilité publique relatives au plan de prévention des risques littoraux et d'inondation du bassin versant de la Scie**

Le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux,

- **Vu** l'arrêté préfectoral du 29 mai 2020 portant approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondation du bassin versant de la Scie,
- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R153-18, R151-51, R153-41 et R.151-53 relatifs au contenu et à la mise à jour des annexes d'un dossier de PLU,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Criquetot-sur-Longueville du 1<sup>er</sup> juillet 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'arrêté préfectoral du 29 mai 2020 afin d'assurer la mise à jour du document d'urbanisme en vigueur et favoriser la bonne information de la population et des pétitionnaires,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les servitudes annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Criquetot-sur-Longueville sont mises à jour à la date du présent arrêté par modification :

- Des servitudes réglementées,
- Des documents graphiques correspondants.

**Article 2 :**

Les mises à jour sur support papier sont tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Terroir de Caux et à la mairie de Criquetot-sur-Longueville.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois au siège de la Communauté de Communes Terroir de Caux et à la mairie de Criquetot-sur-Longueville.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Terroir de Caux et le secrétaire général de la mairie de Criquetot-sur-Longueville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de Seine Maritime,
- Monsieur le Maire de Criquetot-sur-Longueville

Fait à Bacqueville-en-Caux, le 15.04.21

Le Président,  
Olivier BUREAUX

